ses plus fervents représentants, et le parti ultramontain et réactionnaire était l'objet de ses railleries inexorables et de ses vigoureuses colères. Lors de la révolution de 1848, Génin était encore attaché au *National;* mais comme la grande querelle pour la *liberté de l'enseignement*, *dada* chéri des cléricaux, commençait à languir, il abandonna le journalisme militant pour aborder la philologie. « Génin, dit M. B. Hauréau, a trop souvent provoqué la contradiction par la nouveauté de ses hypothèses, pour n'être pas quelquefois contredit; mais personne n'a jamais pu lui refuser ces deux mérites : l'art d'inventer et l'art d'exposer. » En 1845, parut le *Lexique de la langue de Molière*, couronné par l'Académie française. L'avénement de la République ne pouvait qu'être favorable à un homme dont les principes et les idées libérales étaient bien connues; il fut donc nommé chef de la division des belles-lettres au ministère de l'instruction publique. Il resta en fonction jusqu'au mois de mai 1852, et, dans certaines circonstances assez difficiles, il fit preuve d'une grande dignité et d'un zèle empressé. Le reste de sa vie n'offre aucune particularité, sinon qu'il travailla beaucoup et augmenta le nombre déjà considérable de ses ouvrages, dont voici la liste : *Recueil de lettres choisies dans les meilleurs écrivains français* (Strasbourg, 1835, in-12); *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (Paris, 1841, in-8°); *Nouvelles lettres de la reine de Navarre au roi François Ier* (Paris, 1842, in-8°); les *Actes des apôtres* (Paris, 1842, 3 vol. in-32); les *Jésuites et l'Université* (Paris, 1844, in-8° et in-12); *Des variations du langage français depuis le* XIIe *siècle* (Paris, 1845, in-8°); *Lettres sur quelques points de philologie française à M. A.-Firmin Didot* (Paris, 1846, in-8°); *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du* XVIIe *siècle* (Paris, 1846, in-8°); *Œuvres choisies de Diderot, précédées de sa vie*, (Paris, 1847, 2 vol. in-12); *Ou l'Eglise ou l'Etat* (Paris, 1847, in-8°); la *Chanson de Roland*, poëme de Théroulde, avec une introduction et des notes (Paris, 1850, in-8°); *Lettre à M. Paulin Paris* (Paris, 1851, in-8°); *Lettre à un ami sur la lettre de M. Paulin Paris* (Paris, 1851, in-8°); l'*Eclaircissement de la langue française de J. Palsgrave*, suivi de la *Grammaire de Gilles du Guez*, avec une introduction (Paris, 1852, in-4°); *Maître P. Patelin*, avec une introduction et des notes (Paris, 1854, in-8°); *De la prononciation du vieux français*, lettre à M. Littré de l'Institut (1856, in-8°); *Récréations philologiques* (1856, 2 vol. in-8°); *Essai sur les Atellanes*, publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Bas-Rhin* (1832-1833); traduction des satires d'Horace, insérée dans la collection des classiques latins dirigée par M. D. Nisard; elle est fort estimée; des articles dans la *Revue indépendante*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Illustration*, le *Temps*, etc.; le *Pamphlet d'un curé troubadour* (Paris, 1845, in-8°). « M. Génin, dit M. B. Hauréau, était, en outre, un musicien distingué : il a écrit la musique d'un ancien opéra de Sedaine : *On ne s'avise jamais de tout*, qui fut représenté en 1843, avec un poëme entièrement refait, par M. Planard. Il a, de plus, composé une messe en musique qui a été exécutée deux fois, le jour de Noël, dans l'église de Saint-Leu, à Paris. »

GÉNIO-GLOSSE adj. m. (jé-ni-o-glo-se — du gr. *geneion*, menton; *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du menton à la langue : *Muscle* GÉNIO-GLOSSE.

— s. m. Muscle génio-glosse : *Le* GÉNIO-GLOSSE. *Velpeau a guéri des bègues en leur coupant le* GÉNIO-GLOSSE.

— **Encycl.** Anat. On donne le nom de *génio-glosse* à un des muscles les plus importants de la langue et qui constitue la majeure partie de son extrémité antérieure. Ce muscle s'insère à deux petites éminences osseuses, très-grêles et plus ou moins saillantes, situées en arrière des dents incisives médianes de la mâchoire inférieure. Cette insertion dissimule le raphé médian de la partie fortement concave de ces os. De cette insertion, très-étroite en réalité, se détachent de petites expansions fibreuses donnant immédiatement naissance à une masse musculaire très-riche, qui, s'épanouissant en éventail, gagne la pointe et les bords de la langue, se confondant dans un paquet musculaire où s'enchevêtrent les muscles stylo-glosse, glosso-staphylin, lingual supérieur, autour de la charpente fibreuse de la langue. Le rôle du muscle *génio-glosse* est de porter en avant la masse de la langue et d'en diriger la pointe. Dans la résection partielle et médiane du maxillaire inférieur, les insertions aux apophyses géni de ce muscle sont sacrifiées, et les mouvements de la langue ne s'en exécutent pas moins, chez les sujets opérés, avec une facilité suffisante. C'est que, dans la langue, les muscles n'ont pas une action aussi nettement déterminée que dans les membres, et la totalité de l'organe offre des mouvements complexes qui ne sont, en dernière analyse, que la résultante de mouvements appropriés, qui peuvent aisément se suppléer par l'habitude. Le résultat des résections du maxillaire inférieur réduit à leur juste valeur les craintes théoriques émises et soutenues lors des premiers essais opératoires en ce genre. On croyait que la langue, privée des attaches qui la retiennent en avant, se déjetterait en arrière et obturerait l'orifice supérieur de la glotte. Ce fait, que l'on prétendait possible après la section du muscle *génio-glosse*, a été affirmé comme certainement possible sans cette section : l'exemple des nègres avalant leur langue à bord des vaisseaux négriers pour échapper à l'esclavage a été souvent cité. Ce fait, relaté par des témoins dignes de foi, se rattache certainement à une asphyxie. Mais il est permis, jusqu'à nouvel ordre, d'admettre que le mécanisme invoqué n'est rien moins que certain. Le muscle hyo-glosse offre avec le *génio-glosse* des rapports d'action extrêmement curieux, et dont l'étude doit éclairer la mécanique de la langue mieux que les examens analytiques de chaque muscle (V. HYO-GLOSSE). Enfin, le génio-hyoïdien complète un cercle musculaire complet, dont la contraction suffit à expliquer la rétraction de la langue. V. GÉNIO-HYOÏDIEN.

GÉNIO-HYOÏDIEN adj. m. (jé-ni-o-i-o-i-di-ain — du gr. *geneion*, menton, et de *hyoïdien*). Anat. qui appartient au menton et à l'os hyoïde, qui s'étend de l'un à l'autre : *Muscle* GÉNIO-HYOÏDIEN.

— s. m. Muscle génio-hyoïdien : *Le* GÉNIO-HYOÏDIEN.

— **Encycl.** Le *génio-hyoïdien* est un muscle qui s'insère aux apophyses géni inférieures de la mâchoire inférieure et se rend à l'os hyoïde, qu'il soulève dans la déglutition et pendant divers temps de la phonation. Ce muscle, que l'on a jusqu'ici trop exclusivement étudié à part, complète un cercle important de trois muscles : génio-glosse, glosso-hyoïdien et *génio-hyoïdien*, dont la contraction, simultanée ou successive, donne à tout le système musculaire de la langue une force et une variété de mouvements compatible avec la variété des rôles que cet organe doit remplir. Ce muscle est double, mais la ligne de séparation consiste surtout en un raphé, espèce de ligne blanche, qui mériterait plutôt le titre de ligne d'union que celui de ligne de séparation. Cette duplicité des muscles s'observe également pour les génio-glosses et pour les hyo-glosses. Les muscles *génio-hyoïdiens* sont à leur partie inférieure très-superficiels, n'étant séparés de la peau que par le muscle peaucier et le feuillet cellulo-graisseux, qui se dédouble pour le recevoir. Il est facile de l'explorer à chaque contraction de la langue chez les sujets jeunes et suffisamment maigres.

GÉNIO-PÉRONÉO-CALCANIEN adj. m. (jé-ni-o-pé-ro-né-o-kal-ka-ni-ain — du gr. *geneion*, menton; du fr. *péronée* et *calcanien*). Anat. Se dit d'un muscle du torse de la grenouille.

— s. m. Muscle génio-péronéo-calcanien : *Le* GÉNIO-PÉRONÉO-CALCANIEN.

GÉNIO-PHARYNGIEN adj. m. (jé-ni-o-fa-rain-ji-ain — du gr. *geneion*, menton, et de *pharyngien*). Anat. Qui s'étend du menton au pharynx : *Muscle* GÉNIO-PHARYNGIEN.

— s. m. Muscle génio-pharyngien : *Le* GÉNIO-PHARYNGIEN.

GÉNIO-SOUS-HYOÏDIEN adj. m. (jé-ni-o-sou-zi-o-i-di-ain — du gr. *geneion*, menton; du fr. *sous* et *hyoïdien*). Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde chez la salamandre.

— s. m. Muscle génio-sous-hyoïdien : *Le* GÉNIO-SOUS-HYOÏDIEN.

GÉNIOSTOME s. m. (jé-ni-o-sto-me — du gr. *geneias*, duvet; *stoma*, bouche). Bot. Genre de plantes peu connu et caractérisé surtout par sa corolle monopétale, tubuleuse, à gorge barbue.

GÉNIPAYER s. m. (jé-ni-pa-ié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GÉNIPANIER et GÉNIPA.

— **Encycl.** Les *génipayers* sont des arbres à feuilles opposées, ovales ou oblongues, munies de stipules ovales aiguës et caduques, à fleurs blanches ou jaunâtres, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en petit nombre; le fruit est une baie ovoïde, charnue, assez volumineuse, à deux loges polyspermes. Ces arbres sont propres aux parties chaudes du continent américain. Le plus intéressant est celui qui porte plus particulièrement le nom de *génipayer d'Amérique*. C'est un arbre de 10 à 15 mètres de hauteur, à tronc droit, revêtu d'une écorce grise et rugueuse; sa cime est large, étalée, touffue, d'un beau vert, et ses fleurs, d'une odeur agréable, sont réunies en bouquets terminaux.

Le fruit, vert blanchâtre, de la grosseur d'une orange, contient une pulpe blanche, dont le suc teint en violet brun ou noirâtre tout ce qu'il touche. Quand il est encore vert, il a une saveur amère; mais à la maturité, qui a lieu vers la fin de l'été, il devient jaunâtre et d'une saveur agréable, qui rappelle celle de certaines poires ou des coings; sa pulpe fondante et rafraîchissante apaise la soif la plus vive; son jus, d'abord clair comme de l'eau, ne tarde pas à noircir; il tache, comme nous l'avons dit, les objets qui en sont atteints; mais cette couleur disparaît d'elle-même au bout de quelques jours; aussi a-t-on vainement essayé de l'utiliser pour la teinture. Les sauvages s'en servent pour se colorer la peau, quand ils vont à la guerre, et paraître ainsi plus redoutables à leurs ennemis. On dit aussi que les femmes caraïbes l'emploient pour teindre leurs maris en noir, quand ceux-ci sont fatigués de la couleur rouge. Le bois de cet arbre est gris perle et se polit aisément; mais il n'est bon à être mis en œuvre que lorsqu'il est vieux; on le recherche alors pour faire des brancards et des montures de fusil; on l'emploie aussi pour faire les filières de charpente; mais il est bientôt détérioré par les pluies et par les fourmis des bois. On dit que sa racine, en décoction dans l'eau, produit une tisane purgative, préconisée contre la gonorrhée. On mange les fruits du *caruto* et de quelques autres espèces. Sous les climats d'Europe, les *génipayers* ne peuvent être cultivés qu'en serre chaude.

GÉNIPI s. m. (jé-ni-pi). Bot. Autre forme du mot GÉNÉPI.

GENIS-L'ARGENTIÈRE (SAINT-), village et commune de France (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arrond. et à 44 kilom. de Lyon; 982 hab. Mine de plomb argentifère. Château du style de la Renaissance. Ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins. Restes d'aqueducs romains.

GENIS-LAVAL (SAINT-), bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Lyon; pop. aggl., 2,229 hab. — pop. tot., 2,817 hab. Fabriques de papier peint, d'indiennes, d'étoffes de soie, de chapeaux de paille, d'huile. Commerce de bestiaux; toilerie, draperie, poterie, vins renommés, mercerie. Le château de Longchêne, converti en asile pour les convalescents, est entouré d'un parc de 12 hectares.

GENIS-DE-SAINTONGE (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Jonzac; pop. aggl., 728 hab. — pop. tot., 1,244 hab. Ruines du château du Pin. Aux environs, dans un petit vallon, jaillit une source très-abondante faisant tourner aussitôt un moulin à trois meules.

GENIS-TERRE-NOIRE (SAINT-), bourg et commune de France (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Saint-Etienne; pop. aggl., 1,165 hab. — pop. tot., 2,194 hab. Houille. Fourneau à réverbère; fabrique de rubans de fer pour les tonneaux.

GÉNISSE s. f. (jé-ni-se — latin *junix*, mot contracté de *juvenix;* de *juvenis*, jeune). Vache qui n'a pas encore porté; vache en général

> La *génisse* se plaît dans un gras pâturage.
> ROSSET.
>
> La *génisse* s'ébat dans son herbe fleurie.
> TH. DE BANVILLE.
>
> Deux taureaux combattaient, à qui posséderait
> Une *génisse* avec l'empire.
> LA FONTAINE.
>
> Ta *génisse* naissante, au sein du pâturage,
> Ne cherche, au bord des eaux, que le saule et [l'ombrage.
> A. CHÉNIER.

‖ Par les exemples qui précèdent, on remarquera que le mot GÉNISSE, comme synonyme de VACHE, est surtout usité en poésie.

GÉNISSET (François-Joseph), humaniste français, né à Mont-sous-Vaudrey, près de Dôle, en 1769, mort à Besançon en 1837. Lorsqu'éclata la Révolution, il perdit un emploi qu'il avait dans les bureaux de la marine, retourna dans son département, devint professeur d'humanités à Dôle, puis remplit diverses missions pour faire exécuter les décrets de la Convention, et s'éleva avec courage contre les excès auxquels se livraient les chefs de clubs. Cette conduite courageuse le rendit suspect et le fit accuser de déserter la cause populaire. Il retourna alors à Paris, où il obtint un emploi dans les bureaux de la sûreté générale; mais, poursuivi par ses ennemis, il allait être traduit devant le tribunal révolutionnaire lorsque le 9 thermidor le sauva. Quelque temps après, il reprit la carrière de l'enseignement et fut successivement nommé professeur de rhétorique à Besançon, professeur de littérature ancienne à la Faculté de cette ville, et enfin membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et lettres du chef-lieu du Doubs. On a de lui un *Examen oratoire des* Eglogues *de Virgile* (Paris, 1802, in-8°), ouvrage estimé, bien que, selon l'habitude des commentateurs, il ne voie partout que des beautés dans le poëte latin.

GÉNISSIEU (Jean-Joseph-Victor), conventionnel, né à Chabeuil (Dauphiné) en 1751, mort en 1804. Il était, avant la Révolution, avocat au parlement de Grenoble; il fut élu, en 1791, juge au tribunal du district, et, l'année suivante, député à la Convention nationale. Il vota le plus souvent avec la Montagne, se prononça pour la mort du roi et demanda en outre le bannissement de tous les Bourbons. Travailleur infatigable, il rendit de grands services dans les comités, fut chargé de beaucoup de rapports importants sur la législation, la police, les mesures de sûreté intérieure, etc., et provoqua des mesures vigoureuses contre les prêtres rebelles et les conspirateurs royalistes. Après le 9 thermidor, il ne participa point aux excès de la réaction, et fut le dernier président de la Convention. Ce fut lui qui prononça la clôture de la grande assemblée. Entré au conseil des Cinq-Cents, il flétrit les bandes d'égorgeurs connus sous le nom de *compagnons de Jéhu* et fut nommé par le Directoire ministre de la justice (17 nivôse an IV [3 janvier 1796]). Il donna sa démission trois mois plus tard; mais, dans cet intervalle, il montra autant d'intégrité que de zèle pour détruire les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice. A cette époque de relâchement, les juges de certains tribunaux consacraient à peine une heure par jour à leurs fonctions et donnaient le reste de leur temps à des arbitrages qu'ils faisaient payer fort cher. L'austère conventionnel s'éleva contre ce scandale dans une admirable circulaire adressée à tous les tribunaux, et qui fut insérée au *Moniteur* (n° 167, 16 ventôse an IV). Il quitta le ministère pour exercer la modeste charge de commissaire auprès du tribunal de cassation, fut réélu, en l'an VI, au conseil des Cinq-Cents, protesta contre le 18 brumaire et fut un moment arrêté, mais nommé peu après juge à la cour d'appel de la Seine, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il avait gardé toute la ferveur de ses opinions républicaines, et c'est une tradition dans sa famille que ses jours furent abrégés par le chagrin qu'il ressentit de voir l'anéantissement de la République et l'établissement d'une monarchie nouvelle.

GÉNISTA s. m. (jé-ni-sta — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre genêt.

GÉNISTADE s. f. (jé-ni-sta-de — du lat. *genista*, genêt). Agric. Nom des genêtières dans le midi de la France.

GÉNISTÉ, ÉE adj. (jé-ni-sté — du lat. *genista*, genêt). Bot. Qui ressemble à un genêt.

— s. f. pl. Famille de légumineuses ayant pour type le genre genêt.

GÉNISTELLE s. f. (jé-ni-stè-le — dimin. du lat. *genista*, genêt). Bot. Genre d'arbrisseaux, formé aux dépens des genêts.

GÉNISTROLE s. f. (jé-ni-stro-le — du lat. *genista*, genêt). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GÉNITAL, ALE adj. (jé-ni-tal, a-le — lat. *genitalis;* de *genitus*, engendré). Physiol. Qui sert à la génération : *Organes* GÉNITAUX. *Appareil* GÉNITAL. *Parties* GÉNITALES. *Chez les vieillards, les organes* GÉNITAUX *deviennent peu à peu inhabiles à la reproduction.* (Chomel.) *Le libertinage est à la fois le dérèglement du cœur et l'abus des organes* GÉNITAUX. (Belouino.) ‖ Qui se rapporte à la génération, qui a la génération pour but ou pour résultat : *Faculté, aptitude, vertu* GÉNITALE.

— Mythol. lat. Qui protége une famille, qui est son dieu tutélaire : *A Jupiter* GÉNITAL. *A Romulus* GÉNITAL *ce monument a été dédié.*

— **Encycl.** Physiol. *Organes génitaux.* On appelle ainsi les parties de l'homme et de la femme spécialement destinées à la reproduction de l'espèce humaine. Ces parties sont multiples et placées les unes au dehors et les autres dans l'intérieur du corps. On les désigne sous différents noms, tels que : *parties génitales, parties honteuses, parties naturelles, appareil génital, parties sexuelles*, ou tout simplement *parties.* Toutes ces dénominations s'appliquent à l'ensemble des organes *génitaux*, que nous ne décrirons pas ici; nous nous contenterons de les énumérer, en ayant soin de renvoyer, pour chacun d'eux, à l'article qui lui est spécialement consacré.

L'immense majorité des animaux possèdent, comme l'homme, des parties sexuelles distinctes, et les plantes elles-mêmes n'en sont pas dépourvues. C'est même sur la présence des organes *génitaux* dans les fleurs que Linné a fondé son système de classification. En zoologie, les organes *génitaux* sont moins variés et moins ostensibles, mais cependant ils ont fourni des caractères importants pour établir les grandes divisions : c'est ainsi qu'on a rangé parmi les *mammifères* tous les animaux ayant des mamelles; qu'on a appelé *vivipares, ovipares, ovo-vivipares* ceux qui font des petits vivants, ceux qui pondent des œufs, et ceux dont les œufs éclosent dans le ventre de la mère. Si les organes *génitaux* mâles et femelles sont portés par le même individu, on dit qu'il y a *hermaphrodisme.* Cette particularité s'observe chez les échinodermes et les mollusques acéphales, comme l'huître, la moule, etc. Lorsque les organes *génitaux* se trouvent séparés sur deux individus différents, ceux-ci sont *unisexuels*, c'est-à-dire exclusivement mâles ou exclusivement femelles, et la fécondation ne peut avoir lieu que par l'accouplement des deux individus. L'homme se trouve dans ce cas, ainsi que tous les animaux d'un ordre élevé. La séparation des organes sexuels sur deux individus distincts entraîne la division des parties *génitales* en *organes génitaux mâles* et en *organes génitaux femelles.* Plusieurs divisions ont été établies par les anatomistes au sujet des parties sexuelles : les uns les distinguent en *parties génitales internes* et en *parties génitales externes;* les autres, considérant séparément chacun des sexes selon les usages qu'il remplit, distinguent : 1° dans les organes *génitaux* de l'homme, ceux qui préparent, ceux qui conservent et ceux qui transmettent au dehors le fluide fécondant; 2° dans les organes *génitaux* de la femme, ceux qui produisent l'élément du germe, ceux qui reçoivent le fœtus, ceux qui contribuent à son expulsion, et ceux enfin qui, après la naissance, produisent le liquide nutritif destiné à la première alimentation. Cuvier, envisageant collectivement les organes mâles et femelles, et ne considérant que la fonction reproductrice, adopte la division suivante : 1° organes préparateurs et conservateurs des liqueurs séminales; 2° organes de l'accouplement; 3° organes éducateurs. En suivant cette division, on peut construire le tableau suivant :

1° Organes préparateurs et conservateurs des liqueurs séminales	chez l'homme :	testicules, scrotum et autres enveloppes, canal déférent, vésicules séminales, prostate, glandes de Cowper, canaux éjaculateurs;
	chez la femme :	ovaires et membrane enveloppante des ovaires;
2° Organes de l'accouplement	chez l'homme :	verge, c'est-à-dire (gland, corps caverneux, urètre);
	chez la femme :	vulve, pénil ou mont de Vénus, nymphes (grandes et petites lèvres), clitoris, vestibule, hymen, caroncules myrtiformes, fosse naviculaire, orifice du vagin, vagin;
3° Organes éducateurs exclusifs à la femme	internes :	utérus et ses ligaments, trompes de Fallope,
	externes :	mamelles.

L'appareil *génital* exerce une grande influence sur l'organisation tout entière, en même temps qu'il subit lui-même des modifications profondes selon les âges, les sexes, les tempéraments, les habitudes et les climats :

1° Au point de vue de l'âge, les organes *génitaux* n'apparaissent dans le fœtus que vers la fin du deuxième mois de la conception; leur accroissement se fait ensuite d'une manière très-lente pendant toute la durée de la vie intra-utérine, et même après la naissance, ces parties se développent moins, proportionnellement, que le reste du corps. La nature semble concentrer toutes les forces nutritives sur les organes de la locomotion. Ce n'est qu'à l'époque de la puberté que les organes *génitaux*, jusque-là presque engourdis, se réveillent tout à coup, reçoivent une nouvelle impulsion et se préparent à la fonction importante qu'ils sont destinés à remplir. L'appareil *génital* semble, en effet, à cette époque de la vie, par le caractère qu'y prennent les forces vitales, en acquérir lui-même de nouvelles. Tout y change subitement : les capillaires s'y épanouissent, les vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques s'y agrandissent, les nerfs y grossissent, les tissus cellulaire et érectile s'y gonflent, la circulation y devient plus active, la nutrition s'y exalte, et, en peu de mois, toutes les dimensions de ces organes s'accroissent d'une manière comme subite, en même temps que leur organisation intime s'achève et se fortifie; mais l'effet du stimulus qui agit nouvellement alors sur les organes *génitaux* ne se borne point à leur seule perfection organique; on le voit s'étendre encore à la production de fonctions nouvelles. C'est ainsi que, sous l'influence de cette excitation, surviennent l'évacuation des menstrues et la sécrétion spermatique. Le smegma du gland et de la vulve devient encore, comme on sait, plus abondant, en même temps qu'il acquiert des qualités propres, beaucoup plus prononcées que dans le premier âge. (Rullier, *Dict. des sciences méd.*) A la même époque, les parties sexuelles deviennent d'une couleur plus foncée; la peau qui les recouvre est plus dense et se revêt de poils; la moindre cause occasionnelle les fait entrer en érection et elles deviennent le siége d'un sentiment vague, indéfinissable, qui constitue l'aiguillon des désirs. Depuis la puberté jusqu'à la vieillesse impuissante, les organes *génitaux* jouissent d'une extrême sensibilité, augmentée encore quelquefois par l'abus des plaisirs, par des rêves ou par des habitudes contraires aux lois de la nature. L'apparition du sperme et des premières menstrues n'indique pas, en général, qu'un individu soit doué d'une aptitude suffisante pour la génération; le contraire a lieu le plus souvent, car on voit fréquemment, surtout chez l'homme, les organes *génitaux* tomber dans un état incurable de langueur et d'énervation, pour avoir été sollicités trop tôt et forcés, pour ainsi dire, avant d'avoir acquis une vigueur suffisante. On doit blâmer également un préjugé particulièrement répandu parmi les gens riches, et qui consiste à marier de bonne heure les jeunes filles faibles et de mauvaise santé, afin de porter remède à leur état maladif. Cette usage peut être utile quelquefois; mais, le plus souvent, il est nuisible, non-seulement à la femme devenue mère trop jeune, mais encore aux enfants, qui conservent ordinairement une mauvaise constitution. Depuis l'âge viril jusqu'à une vieillesse avancée, les organes *génitaux* de l'homme ne subissent aucune modification en dehors de l'état pathologique, tandis que, chez la femme, on observe des révolutions tantôt périodiques, comme les menstrues, tantôt éventuelles, comme la grossesse, l'accouchement, la lactation. A l'époque de la vieillesse, plus ou moins prématurée selon les sexes, les organes *génitaux* perdent leur aptitude pour la génération; ils sont flétris, flasques, détériorés, et cet état persiste jusqu'à la mort. Ainsi, relativement aux âges de la vie, on peut dire que les organes de la génération sommeillent pendant l'enfance, qu'ils reçoivent une impulsion subite pendant l'adolescence, qu'ils jouissent d'une grande activité pendant le tiers moyen de l'existence, et qu'ils perdent avec la vieillesse leurs facultés génératrices. On peut ajouter encore que, pendant toute la durée de leur activité, leur action est moins continue que celle des autres parties du corps, qu'elle est nulle pendant le sommeil, et qu'à l'état de veille elle est bornée à de courts instants, qui se reproduisent irrégulièrement.

2° Si l'on compare les organes *génitaux* des deux sexes, on trouve d'abord une différence frappante qui fait distinguer l'homme de la femme; mais le physiologiste et le philosophe ne peuvent s'empêcher d'y reconnaître des analogies qui échappent au vulgaire. C'est ainsi qu'on a comparé les ovaires aux testicules, les conduits déférents aux trompes de Fallope, les vésicules séminales à l'utérus, le canal de l'urètre au vagin, le clitoris à la verge. De toutes ces comparaisons, la dernière surtout peut être soutenue avec quelque raison; car la structure de ces deux organes comprend les mêmes éléments de tissu érectile, quoique les fonctions soient bien différentes. Dumas a observé que la disposition des organes *génitaux* de la femme coïncide avec ces mêmes parties dans l'homme, mais que la correspondance des parties analogues se fait dans un ordre inverse, c'est-à-dire que les fonctions de l'un des deux sexes commencent par les organes qui répondent à ceux par lesquels l'autre sexe termine. C'est ainsi que le premier acte de la génération se fait par le conduit vaginal chez la femme, tandis qu'il se termine par le canal de l'urètre chez l'homme. Ce qu'il y a de commun dans les parties *génitales* des deux sexes, c'est qu'ils se développent à la même époque, durant la vie intra-utérine; qu'après la naissance ils se nourrissent avec langueur jusqu'au moment de la puberté. A cette époque, ils prennent un développement subit, et deviennent le siége d'un sentiment particulier et de besoins réciproques dans les deux sexes. Avec d'aussi nombreuses analogies, on signale plusieurs faits qui sont exclusivement particuliers à la femme; telles sont les modifications apportées par la menstruation, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement. De plus, tandis que l'homme conserve, en général, la faculté d'engendrer jusqu'à l'âge de soixante ans, la femme, au contraire, en perdant les menstrues, devient stérile vers l'âge de quarante-cinq à cinquante ans. On peut ajouter, en outre, que les vices de conformation, les maladies organiques et la stérilité se rencontrent beaucoup plus fréquemment chez la femme que chez l'homme.

3° Considérés sous le rapport des tempéraments, les organes *génitaux* présentent des différences importantes, telles que leur petitesse ou leur grandeur, leur mollesse ou leur consistance, leur degré d'activité ou d'inertie. Ainsi, le tempérament lymphatique est frappé d'indolence, tandis que le tempérament bilieux jouit d'une vigoureuse activité. Les personnes nerveuses sont capables de grands excès, et l'on voit fréquemment les femmes douées d'un pareil tempérament être prises d'une ou de plusieurs attaques successives d'hystérie après un coït très-voluptueux. Les tempéraments sanguins jouissent également d'une grande énergie des organes *génitaux;* mais, chez eux, l'action de ces parties est plus soutenue et plus régulière que chez les individus nerveux. Les hommes doués d'un tempérament athlétique, c'est-à-dire d'un système musculaire très-développé, ont leurs organes *génitaux* proportionnellement plus petits que le reste du corps, et les fonctions de ces organes sont moins actives que celles des autres organes en général. Le moral même de l'individu se trouve soumis à l'influence plus ou moins énergique des parties sexuelles. Quelques-uns ont un appareil *génital* extrêmement développé, et l'activité de ce système est tellement grande qu'elle domine toutes les actions de la vie. On pourrait dire de ces individus qu'ils sont doués d'un *tempérament génital.* Celui-ci se distingue d'ordinaire par la fréquence et la vivacité particulière des appétits vénériens, en même temps que par la prodigieuse faculté que l'homme a de les satisfaire; on le voit souvent associé aux signes extérieurs d'une coloration intense de la peau, des yeux, de la chevelure, et à une odeur de la transpiration spécifique et particulièrement exaltée. Ce tempérament se montre quelquefois dans toute sa violence chez quelques individus, d'ailleurs remarquables par l'austérité de leurs mœurs; mais sa fréquence dans les grandes villes et chez les peuples corrompus prouve assez combien peuvent contribuer à son développement les habitudes vicieuses d'une vie dissolue. (Rullier.) Les crétins, doués le plus souvent d'un développement considérable des organes *génitaux*, ont un penchant très-prononcé à la lubricité. C'est encore ce tempérament *génital* qui prédispose au satyriasis chez l'homme et à la nymphomanie chez la femme. Le tempérament froid est tout l'opposé du précédent; il se distingue par l'indifférence pour les rapports sexuels, par la petitesse et la flaccidité des organes *génitaux*, par la rareté des érections.

4° L'habitude exerce une influence très-marquée sur le développement et les fonctions des organes *génitaux.* C'est ainsi que les enfants livrés à la masturbation, outre la fréquence des désirs qu'ils ne peuvent maîtriser, présentent encore un volume considérable de la verge, des testicules ou du clitoris. Chez les personnes âgées, les plaisirs de la veille appellent ceux du lendemain, et les besoins sont d'autant plus urgents que les rapports sexuels sont plus souvent répétés. La continence, au contraire, si difficile à supporter par les individus qui ont usé des plaisirs, devient facile au bout de quelques mois d'abstinence, et, si elle est longtemps continuée, elle a pour résultat la flétrissure et l'atrophie des organes *génitaux.* L'usage de ces parties augmente donc, au lieu de diminuer, comme on le dit parfois, les appétits vénériens, à moins qu'un abus prolongé n'entraîne un état pathologique (V. ANAPHRODISIE), dont les effets sont l'abolition complète des fonctions génératrices.

5° L'influence des climats sur les organes *génitaux* est une remarque qui n'échappe à personne. Les individus les plus ardents en amour se trouvent dans les contrées méridionales, tandis que les habitants du Nord sont bien plus souvent indifférents ou froids. Toutes les saisons ne sont pas également favorables à l'action des parties *génitales :* c'est au printemps que les animaux font l'amour, et c'est aussi à cette époque que l'homme se sent le plus porté vers la femme. On peut établir, en règle générale, qu'une température élevée favorise l'action des parties sexuelles.

6° Le genre de vie que mènent certaines personnes exerce une influence marquée sur les fonctions génératrices. Ainsi, toutes les occupations qui nécessitent une tension d'esprit continuelle entraînent une diminution notable de l'appétit vénérien. Les gens de lettres et les hommes de science, qui se livrent journellement à des études approfondies, sont frappés généralement d'une impuissance hâtive. « Il semble, dit Rullier, que la tension habituelle du cerveau ou la singulière activité de ses fonctions établit comme une sorte de *diverticulum* de la vie des organes reproducteurs. On remarque le contraire chez les personnes oisives, dont l'esprit se trouve dans un état d'inaction continuel. Il en est de même des idiots et des crétins, dont l'intelligence obtuse ou nulle s'allie à une exagération des organes *génitaux*, avec des désirs amoureux effrénés. Tous les travaux manuels qui dépensent une grande force musculaire diminuent l'activité des fonctions génératrices. Les mêmes effets résultent d'une alimentation insuffisante, pourvu toutefois qu'il ne survienne pas une rupture d'équilibre dans les différents systèmes de l'économie, avec prédominance et surexcitation du système nerveux, comme on l'observe souvent à la suite de l'abstinence à laquelle sont soumises les personnes qui vivent dans les couvents.

Si l'on examine les relations qui existent entre les sens et les organes *génitaux*, on ne tarde pas à se convaincre que les premiers exercent une puissante influence sur les seconds. Le sens du toucher peut être mis en première ligne; seulement il est très-difficile de faire la part de l'imagination lorsque, par exemple, l'homme, plaçant la main sur certaines formes de la femme, éprouve des impressions fortement senties et concentrées sur ses parties sexuelles. Tout le monde sait qu'une chaleur douce appliquée sur les lombes transmet aussitôt à l'appareil *génital* une sensation agréable qui tient celui-ci dans un état d'excitation habituelle. La flagellation elle-même a une action directe et excitante sur les organes dont nous parlons. La sensibilité des muqueuses *génitales* est tellement exaltée au moment de l'érection, que le frottement le plus léger est mieux senti par ces parties que par les organes spéciaux les plus délicats du sens du toucher. C'est ce qui a fait dire à quelques auteurs que ces organes sont le siége d'un *sixième sens.* Les sens de l'odorat et du goût portent souvent leur action directe sur les organes *génitaux.* C'est ce qui se passe chez les femmes voluptueuses qui se disposent à l'amour par l'usage de différents parfums. L'odeur qu'exhalent les parties *génitales* et particulièrement celle du smegma de la vulve et du gland excite certains individus à la lubricité. Les animaux eux-mêmes, à l'époque du rut, découvrent leurs femelles à l'odeur qui se dégage des parties *génitales.* Enfin, c'est parmi les substances qui frappent l'odorat que la médecine trouve quelquefois un moyen de régulariser l'action des organes de la génération. « Les odeurs, dit Cabanis, agissent fortement par elles-mêmes sur tout le système nerveux; elles le disposent à toutes les sensations de plaisir; elles lui communiquent ce léger degré de trouble qui semble en être inséparable, et tout cela parce qu'elles exercent une action spéciale sur les organes où prennent leur source les plaisirs les plus vifs accordés à la nature sensible. » — « Quant au sens du goût, ajoute Rullier, il est assez connu que les lèvres s'épanouissent, se rapprochent, se gonflent et se colorent dans le désir, et que les caresses mutuelles, dont elles sont le siége, et auxquelles, dans les baisers passionnés, le principal organe du goût s'associe lui-même, provoquent d'une manière sûre ou à peu près constante la disposition érectile des parties *génitales.* » Le sens de l'ouïe est celui qui agit le moins sur les organes *génitaux.* Cependant personne n'ignore l'effet produit par des conversations libidineuses, par une musique sentimentale, par la voix d'une personne de l'autre sexe, surtout si elle nous est chère. Le sens de la vue a une action bien autrement importante que l'ouïe. L'image d'une belle femme, la peinture et la sculpture dans leurs productions libres, les images de plaisir et de volupté, les danses, les représentations théâtrales sont autant de causes qui réveillent la sensibilité des organes *génitaux.* La vue de ces mêmes organes dans un état particulier qui dénote le besoin des rapports sexuels est un moyen très-énergique, et qui manque rarement son but.

Si nous envisageons les organes *génitaux* sous le rapport pathologique, nous trouverons une influence réciproque de toute l'économie sur ces organes et de ces organes sur toute l'économie. En effet, le moindre état fébrile détruit, pendant toute sa durée, l'action des parties *génitales;* et dans certaines fièvres épidémiques, l'engorgement du testicule survient comme phénomène critique de ces maladies. L'état qu'on désigne généralement sous le nom d'*échauffement* coïncide avec une irritation des parties sexuelles et un amour ardent des plaisirs vénériens. Les affections dartreuses, qui se déplacent facilement et se portent fréquemment aux parties *génitales*, surtout chez la femme, y déterminent de la cuisson, du prurit et une irritation particulière qui excite vivement aux plaisirs de l'amour. L'inflammation du col de la vessie et la néphrite produisent chez l'homme des effets analogues. Certaines affections convulsives engendrent un tel état de priapisme, que le membre viril conserve sa roideur même après la mort. Ce phénomène est très-ordinaire chez les pendus. Les mélancoliques, les épileptiques, les hypocondriaques éprouvent fréquemment une vive excitation suivie de pollutions involontaires, qui les affaiblissent promptement. Le crétinisme et l'idiotie sont deux affections caractérisées par un développement considérable des parties *génitales* et par un violent désir des jouissances de l'amour.

Si l'on examine l'influence des affections de l'appareil *génital* sur le reste de l'économie, on trouve, par exemple, que les névroses *génitales*, comme le priapisme, le satyriasis, l'hystérie, déterminent des troubles généraux dans les sens, le cerveau, les organes de locomotion, l'estomac et les fonctions nutritives. Cabanis va même jusqu'à dire que les organes de la génération deviennent parfois le véritable siége de la folie. Tout le monde connaît les fâcheuses conséquences qui résultent de la suppression des menstrues par le refroidissement. Les dépravations du goût, de l'odorat et de l'humeur des chlorotiques, les vapeurs plus fréquentes chez les femmes, les maladies nerveuses, les irritations et quelquefois même les inflammations réelles trouvent souvent leur origine dans l'état pathologique des organes *génitaux.* Rien de plus constant et de mieux prouvé en médecine que le dépérissement mortel qui accompagne l'abus des fonctions *génitales.* Un des moindres effets est l'impuissance prématurée; l'intelligence elle-même est frappée dans ses facultés, et l'on voit survenir presque toujours la tristesse, la mélancolie, les terreurs superstitieuses, la pusillanimité, la perte de la mémoire, etc.

Les organes *génitaux* peuvent être affectés d'un grand nombre de maladies qui font chacune l'objet d'un article particulier. Nous nous contenterons de dire ici que, outre l'usage de certains aliments, des boissons alcooliques, de quelques excitations particulières, il existe dans la thérapeutique médicale des substances qui ont la propriété de réveiller les besoins qui se rapportent à l'acte de la génération. Ces substances, qui jouissent d'une vertu spéciale, portent le nom d'*aphrodisiaques.* L'opium, le musc, la vanille, les aromates chauds sont des aphrodisiaques. Les cantharides jouissent à un haut degré des mêmes propriétés; il en est de même de certains poissons pris dans le temps du frai. Quelques expériences faites sur les animaux prouvent que l'absorption du phosphore produit une vive excitation des organes *génitaux.* Quelques substances, dites *anaphrodisiaques*, déterminent des effets tout opposés aux précédents : tels sont le nénufar, l'agnus-castus, les semences nommées froides majeures, le camphre, etc. V. ANAPHRODISIAQUE.

GÉNITIF s. m. (jé-ni-tiff — lat. *genitivus;* de *genitus*, engendré). Gramm. Dans les langues à mots déclinables, Cas des noms, ad-